

**LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2022**

**LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 2022**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
État des résultats	5
État de l'évolution des actifs nets	6
Bilan	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 12

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits des dons reçus pour des activités de financement et d'autres dons divers dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons reçus pour des activités de financement et d'autres dons divers, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice clos les 31 mars 2022 et 2021, de l'actif à court terme aux 31 mars 2022 et 2021 et de l'actif net aux 31 mars 2022 et 2021.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Tourangeau Crochetière CPA inc.*

TOURANGEAU CROCHETIÈRE CPA INC.<sup>1</sup>

Montréal, le 2 juin 2022

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A109336

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

5

	2022	2021
<b>PRODUITS</b>		
Subvention Agence SSS de Montréal, Subvention PSOC	185 252 \$	162 000 \$
Subvention fédérale Programme Emploi Été	26 973	-
Contribution parentale	8 315	1 156
Membership	620	180
Intérêts	464	328
Dons	5 929	1 922
Subvention sport et loisir	10 144	-
Entente spécifique CIUSSS	61 980	82 640
Subvention Salariale d'urgence - COVID	102 527	99 433
Subvention d'urgence Provincial	-	3 000
Programme soutien aux bénévoles	-	1 550
	<u>402 204</u>	<u>352 209</u>
<b>Dépenses d'exploitaiton</b>		
Salaires et avantages sociaux	278 256	221 870
Assurances	3 697	3 856
Frais de bureau	4 043	5 081
Honoraires professionnels	8 025	7 665
Loyer	13 200	13 200
Chauffage et électricité	2 071	1 807
Frais de déplacement	-	250
Intérêts et frais de banque	1 503	1 249
Télécommunications	1 869	1 533
Matériel éducatif	1 818	6 980
Entretien et réparations	11 980	1 817
Imputation des immobilisations aux résultats	5 320	36 924
Location équipement	600	380
	<u>332 382</u>	<u>302 612</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<u>69 822</u> \$	<u>49 597</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

6

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Solde au début de l'exercice</b>	104 525 \$	54 928 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>69 822</u>	<u>49 597</u>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<u>174 347 \$</u>	<u>104 525 \$</u>

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

BILAN

31 MARS 2022

7

	2022	2021
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	193 561 \$	121 922 \$
Débiteurs	1 997	2 536
Frais payés d'avance	<u>736</u>	<u>666</u>
	<u>196 294</u> \$	<u>125 124</u> \$
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs	21 947 \$	20 599 \$
<b>Évolution des actifs nets</b>	<u>174 347</u>	<u>104 525</u>
	<u>196 294</u> \$	<u>125 124</u> \$

Pour le conseil d'administration,

Marc, administrateur président  
Pierre LaSalle, administrateur trésorier

**LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

8

	2022	2021
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	69 822 \$	49 597 \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 3)	<u>1 817</u>	<u>9 952</u>
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	71 639	59 549
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<u>121 922</u>	<u>62 373</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u><u>193 561</u></u> \$	<u><u>121 922</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

## 1. Statut constitutif et nature des activités

La société, constituée le 30 mars 1999, est régie en vertu de la troisième partie de la Loi des sociétés par actions du Québec. Elle est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'offrir un support aux parents d'enfants atteints d'un handicap. L'organisme a le statut d'organisme de bienfaisance enregistré et est exempté de l'impôt sur le revenu.

## 2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du manuel de CPA Canada - Comptabilité.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La principale estimation porte sur la provision pour créances douteuses.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures par année à aider à faire fonctionner la société et à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### Constatation des revenus

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les dons sont constatés à titre de revenus durant l'exercice où ils sont perçus. Les revenus liés à une activité de financement sont constatés à titre de revenus durant l'exercice où les activités de financement ont lieu. Les contributions parentales sont constatées à titre de revenus lorsque le service de répit est rendu.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Constatation des revenus (suite)

Les dons reçus sous forme de biens ou de services, pour lesquels des reçus officiels aux fins d'impôt sont émis, sont comptabilisés à la juste valeur de marché des biens et services reçus.

### Évaluation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et des désavantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de régler l'actif et le passif simultanément.

La société évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes débiteurs, des taxes sur les intrants à recevoir et des frais payés d'avance.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes créditeurs et frais courus, des dons promis et des revenus reportés.

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait ne pas être recouvrée. La recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable des actifs à long terme à la valeur estimative des flux de trésorerie générés par l'utilisation de ces actifs. Les actifs dépréciés sont inscrits à la juste valeur, laquelle est déterminée principalement en utilisant les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés qui seraient générés par l'utilisation et la cession éventuelle des actifs. La société, étant un organisme sans but lucratif de petite taille, impute l'achat d'immobilisations directement à l'état des résultats. Ces immobilisations consistent en mobilier de bureau et équipement informatique.

### Aide Gouvernementale

L'aide gouvernementale sous forme de subvention est comptabilisée à titre de subvention au moment où celui-ci est accordé à l'organisme. L'aide est comptabilisée avec les autres produits car elle est liée à des charges courantes. Il s'agit principalement de subvention salariales.

**3. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement**

	2022	2021
Débiteurs	539 \$	391 \$
Frais payés d'avance	(70)	(141)
Créditeurs	<u>1 348</u>	<u>9 702</u>
	<u>1 817 \$</u>	<u>9 952 \$</u>

**4. Instruments financiers****Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2022 sont détaillés ci-après.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la société de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

Les passifs financiers de la société viennent tous à échéance dans moins de un an.

La société est d'avis que les fonds autogénérés lui permettront d'assumer ses passifs financiers.

# LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

12

### 5. Apports reportés

	Solde au 31 mars 2021	Octroi	Constaté à titre de produits	Solde au 31 mars 2022
<b>Subvention agence</b>				
SSS de Montréal, Subvention PSOC	- \$	185 252 \$	185 252 \$	- \$
Subvention CIUSSS	-	<u>61 980</u>	<u>61 980</u>	-
	<u>- \$</u>	<u>247 232 \$</u>	<u>247 232 \$</u>	<u>- \$</u>

### 6. Engagements contractuels

La société a signé un bail avec la Fondation Yvon Lamarre pour une période d'une année échéant le 30 juin 2023. Le loyer est fixé à 1100\$ par mois et la société est responsable de l'électricité et du chauffage de l'immeuble situé au 9281 14e Avenue, Montréal, Québec, H1Z 3V4. Le bail est renouvelable annuellement pour une période de 5 ans, tant et aussi longtemps que Maison de Répit La Ressource offrira des services de jours à des personnes présentant une D.I ou un T.S.A. et des services de répit à la famille (répit de nuit) durant les fins de semaine. Si La Maison Répit La Ressource n'offrait plus ces services, elle s'engage à mettre fin à son bail.

Les loyers minimums futurs et les dépenses d'électricité estimées totalisent 15 700\$ pour la prochaine année.

### 7. Opérations avec les membres

Au cours de l'exercice, la société a effectué 100 % de ses opérations avec ses membres.